

 CITÉ DE LA MUSIQUE PHILHARMONIE DE PARIS	Procédure en cas d'alerte à la bombe et d'appel anonyme	
Emetteur : JOUVENET Eric, responsable de la sécurité et de la sûreté	Destinataire : PC Sécurité Incendie Cité de la Musique	Date d'émission : 17/07/2015
Page 1/1	P – 3.01	Date de mise à jour : 14/03/2024

1. Généralité :

- Dans le cas de menaces à la bombe, le code radio à utiliser est « **BRAVO** ».

2. Procédure dans le cas d'un appel anonyme :

- Enclencher l'enregistrement de l'appel en cours.
- Ecoutez sans interrompre votre interlocuteur, essayer de prolonger l'appel.
- Ne fournissez pas d'indication utilisable.
- Dès la fin de l'appel transmettre l'information au **responsable sécurité sureté** et au **superviseur**.
- Notifier toutes ses actions sur la main courante électronique OSGRIM dans l'onglet « **Demande d'intervention – Interventions diverses** ».

3. Procédure dans le cas d'une alerte à la bombe :

- Ne pas communiquer l'information à des personnes autres que celles évoquées ci-dessus.
- Ne quittez pas votre poste.
- Attendre que les ordres soient donnés pour faire procéder à l'évacuation du bâtiment.
- L'outil Alarm Tilt sera utilisé pour lancer un ordre **d'évacuation avec dispersion** par le service sécurité ou sureté.
- Le P.C.S.I. s'assura que personne n'est resté dans le bâtiment.
- L'alerte doit être donnée aux forces de l'ordre par le service sécurité ou sûreté.
- Les agents de sécurité établissent un périmètre de sécurité.
- A l'arrivée des forces de l'ordres, les agents S.S.I.A.P. leurs faciliteront l'accès et les dirigeront sur le site.
- Les agents de sûreté interdiront l'accès des véhicules de service ou de livraison.
- En cas de découverte d'objet suspect se référer à la consigne « **objet suspect** ».
- Notifier toutes ses actions sur la main courante électronique OSGRIM dans l'onglet « **Demande d'intervention – Interventions diverses** ».

Pour information : 02 Couvertures balistique à la Folie P8 – 01 Pochette kit attentat au P.C.S.